



RRDV-DOM

Réseaux de Références en productions de Diversification Végétale
Programme POSEI-France

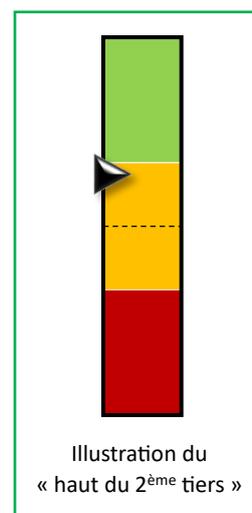


DOCUMENT D'INTRODUCTION AUX CAS-TYPES Contexte et méthodologie

Les « Réseaux de Références en productions de Diversification Végétale » visent à produire et rendre disponible un ensemble de références et données synthétiques nécessaires au développement des filières locales (marges de progrès techniques, itinéraires techniques à promouvoir, coûts de production...) et au renforcement de la politique communautaire en faveur des départements d'outre-mer (appréciation des coûts et surcoûts spécifiques à la production locale...).

Dans chaque DOM, **5 cultures pivots** jugées stratégiques ont été choisies par les acteurs locaux (hors canne à sucre et banane fruit). Les données technico-économiques sont collectées auprès d'un **échantillon raisonné de 5 exploitations par culture pivot**. Afin de favoriser le développement durable des filières retenues, les performances technico-économiques de ces exploitations se situent au-dessus de la « moyenne » mais sans appartenir à une élite, de façon à être reproductibles (« *en haut du deuxième tiers* », cf. ci-contre).

Ce projet s'appuie sur le **suivi pluriannuel** de ces cultures et aboutit à la construction de **cas-types** qui permettront de mieux connaître et maîtriser les conditions de production et l'impact des politiques agricoles et territoriales sur les filières retenues. Ils servent également de support de conseil aux producteurs qui souhaitent améliorer leurs performances ou s'installer dans ces filières.



Les composantes des indicateurs de performance économique

L'originalité de la méthode utilisée dans ce projet, hormis son adaptation aux contextes ultramarins pour son utilisation dans les départements d'outre-mer (DOM), repose sur le calcul d'un ensemble d'indicateurs techniques, sociaux et économiques pour chaque cas-type, donc pour **un seul cycle de culture et une parcelle bien déterminée** (pédoclimat, itinéraire technique), considérée dans une exploitation définie (taille, degré de spécialisation ou de diversification, équipement, main-d'œuvre disponible, environnement socio-économique et professionnel...).

Ces indicateurs sont calculés à partir des postes de charges et des produits définis ci-après.

1. Trois grandes catégories de charges

Le calcul des indicateurs économiques du réseau repose sur trois types de charges :

- les charges opérationnelles,
- les charges de structure,
- les charges supplétives.

A. Les charges opérationnelles

Les charges opérationnelles regroupent les dépenses directes nécessaires à un cycle de la culture considérée : **les intrants et les services affectables à cette culture**. Elles incluent donc les travaux par tiers, les fertilisants organiques et minéraux, les produits de gestion des bioagresseurs (herbicides, insecticides, fongicides, produits de biocontrôle...), les semences et plants et l'eau d'irrigation. Le **suivi précis des opérations culturales du début à la fin du cycle** permet d'enregistrer les volumes et les coûts des intrants et services nécessaires au calcul de ce poste de charge. Le cycle s'étend ici de la première opération de travail du sol ou de préparation des semences ou plants, jusqu'à la destruction des résidus de la culture suivie et la remise en état de la parcelle (ou de la serre) pour la culture ou le cycle suivant. Sa durée s'exprime en mois et inclut l'éventuelle production de plants, semences ou rejets sur la même parcelle, après la récolte.

Les équipements utilisés plusieurs années de suite ne sont pas comptabilisés dans ce poste.

B. Les charges de structure

Les charges de structure sont constituées de **l'ensemble des charges nécessaires au cycle de la culture mais non affectables directement à cette culture** car elles concernent plusieurs ateliers voire la globalité de l'exploitation. Ce poste regroupe les charges suivantes nécessaires au cycle de la culture :

- **la main-d'œuvre hors chef d'exploitation** (rémunérée forfaitairement au SMIC horaire dans ce projet),
- **les charges de mécanisation**,
- **les éventuels bâtiments** (notamment les serres), **équipements et installations fixes** (supports de culture, systèmes d'irrigation...),
- **le petit matériel et les frais divers**.

Les charges de mécanisation sont calculées sur la base du barème d'entraide établi chaque année à partir des références nationales du BCMA (Bureau de Coordination du Machinisme Agricole) ; elles intègrent le coût du matériel et son amortissement ainsi que les frais d'entretien, mais pas les frais de main-d'œuvre (chauffeur, tractoriste ou autre). Ces charges sont ramenées à l'heure de travail.

Les charges de bâtiment (essentiellement des serres) sont évaluées à partir d'enquêtes de terrain et ramenées à un coût annuel sur la base (1) de la durée d'amortissement des différentes composantes (structure et équipements) et (2) de la durée d'occupation de la parcelle par cette culture dans l'année.

Les charges d'équipement et d'installations fixes (matériel de travail du sol ou de traitement, systèmes d'irrigation, treilles, palissage...) sont calculées sur la base de l'amortissement, qui correspond à l'usure et à la dépréciation du matériel et des équipements.

Les frais divers incluent les assurances, les abonnements, les prestations comptables, l'électricité...

C. Les charges supplétives

Les charges supplétives sont construites selon des conventions visant à **rémunérer les facteurs de production** que l'exploitant met à la disposition de son entreprise :

- **le travail (non salarié) consacré par les exploitants** à la culture : par convention, contrairement au reste de la main-d'œuvre (salariée, saisonnière, aide familiale) qui est rémunérée au SMIC horaire, les chefs d'exploitation sont eux rémunérés à hauteur de **2 SMIC horaires** ;
- **le foncier** : lorsque l'exploitant est propriétaire de ses terres, celles-ci sont valorisées dans le projet à hauteur du montant du fermage d'un terrain équivalent ; lorsqu'il est locataire, cette charge correspond au fermage réel ;
- **les capitaux propres** (dans ce projet, un montant forfaitaire de 10 000 € est appliqué en cas d'absence d'information concernant leur valeur).

Ces charges sont extracomptables car elles n'apparaissent pas dans le compte de résultat de l'exploitation. C'est le résultat d'exploitation qui permet, ou pas, selon son montant, de les rémunérer.

2. Le produit de la culture

Le produit affecté à la culture correspond à la somme de 3 types de produits.

A. Le produit principal de l'atelier

Il s'agit du **produit de la vente**, c'est-à-dire le volume commercialisé multiplié par le prix unitaire de vente. Pour les productions concernées par le projet, les prix peuvent varier fortement sur la durée de la récolte ; on calcule alors la somme des prix de vente unitaires multipliés par chaque volume récolté à ce prix sur l'ensemble du cycle de la culture, ramenée aux 100 kg de produits.

B. Les aides POSEI

Certaines cultures, selon certaines conditions de commercialisation, bénéficient d'aides du programme POSEI. Ces dernières sont ramenées aux 100 kg de produits récoltés et intégrées au produit total.

C. Les autres aides

Certaines aides complémentaires peuvent exister (ICHN¹...). Ces dernières doivent être spécifiquement affectées à la culture ou aux surfaces qu'elle occupe pour être prises en compte.

La méthode de calcul des indicateurs de performance économique

Les cas-types proposent trois indicateurs principaux : **les marges à l'hectare** (brute et nette) et **le coût de production** d'une unité de produit. En premier lieu, les charges de structure et les charges supplétives sont ramenées à la parcelle et à la culture suivies, par l'utilisation de clefs d'affectation. En second lieu, les sommes de toutes charges et de tous les produits de la culture sont ramenées soit à l'unité de surface (ha ou m²), soit au volume de la production (aux 100 kg ou parfois au kg), selon l'indicateur à calculer.

1. Les clefs d'affectation des charges de structure et des charges supplétives

L'affectation à la culture suivie de ces charges globalisées à l'échelle de l'exploitation nécessite l'usage de **clefs d'affectation**, calculées sous forme de pourcentage, de trois façons selon leur nature :

- Place de la culture suivie dans le **chiffre d'affaires** de l'exploitation l'année considérée : pour les assurances et la rémunération des capitaux propres ;

¹ [Indemnité compensatoire de handicaps naturels](#)

- Place de la culture suivie dans la **SAU** de l'exploitation l'année considérée (taux d'occupation en surface et en durée) : pour les bâtiments, les équipements fixes et le foncier (fermage et aménagements fonciers) ;
- Place de la culture suivie dans les **charges diverses** : pour les charges diverses (prestation comptable, petit matériel, assurances, abonnements, électricité, etc.).

En l'absence de comptabilité analytique de l'exploitation, ces clefs d'affectation sont estimées par les producteurs, avec l'appui méthodologique des conseillers.

2. Les indicateurs de performance économique calculés par unité de surface : les marges

Les marges brute et nette s'expriment à l'**unité de surface** : en Euro par hectare (€/ha) pour les cultures de plein champ et en Euro par mètre carré (€/m²) pour les cultures sous serre ou sous abri. Dans ce projet, elles sont calculées pour **un seul cycle** de la culture, même pour les cycles courts pouvant se répéter dans l'année.

A. La marge brute

La marge brute est le résultat de la différence entre

- d'une part, les produits à l'hectare (ou au m²) : le produit de la vente et les éventuelles aides, ramenés à l'unité de surface ;
- et d'autre part, les **charges opérationnelles** liées au cycle considéré, ramenées à l'unité de surface :
 - achat de **fournitures et intrants** tels que fertilisants, produits de gestion des bioagresseurs, semences et plants, eau d'irrigation...,
 - services directement affectables à ce cycle cultural, tels que les **travaux par tiers**.

Cf. figure 1.

B. La marge nette

La marge nette correspond à la marge brute dont on **déduit les charges de structure affectées** à la culture considérée ; elle est donc le résultat de la différence entre

- d'une part, les produits à l'hectare (ou au m²) : le produit de la vente et les éventuelles aides, ramenés à l'unité de surface ;
- et d'autre part,
 - les **charges opérationnelles** liées au cycle considéré ramenées à l'unité de surface
 - et la **part des charges de structure**, affectées par clé de répartition et ramenées à l'unité de surface :
 - main-d'œuvre hors chef d'exploitation
 - charges de mécanisation,
 - amortissement des bâtiments et installations fixes,
 - autres charges telles que prestation comptable, achat de petit matériel, assurances, électricité, frais divers.

Cf. figure 2.

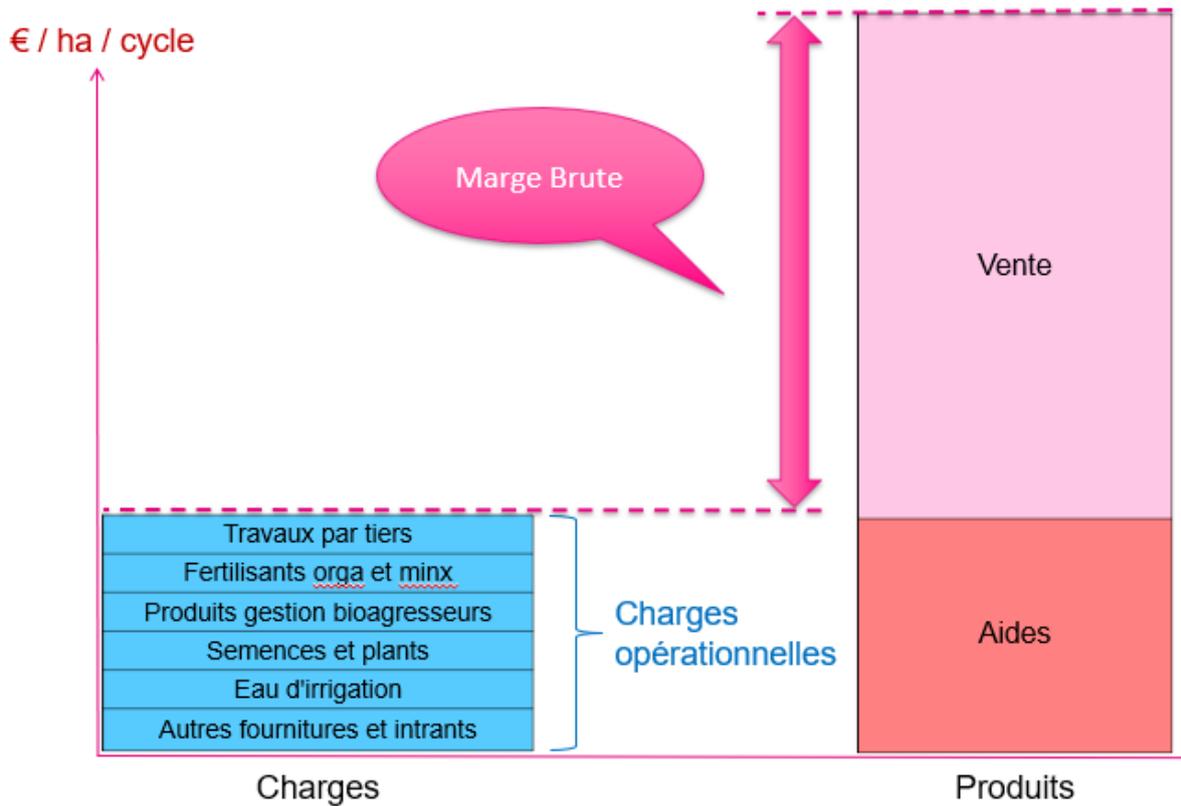


Figure 1 : Représentation schématique du mode de calcul de la marge brute.

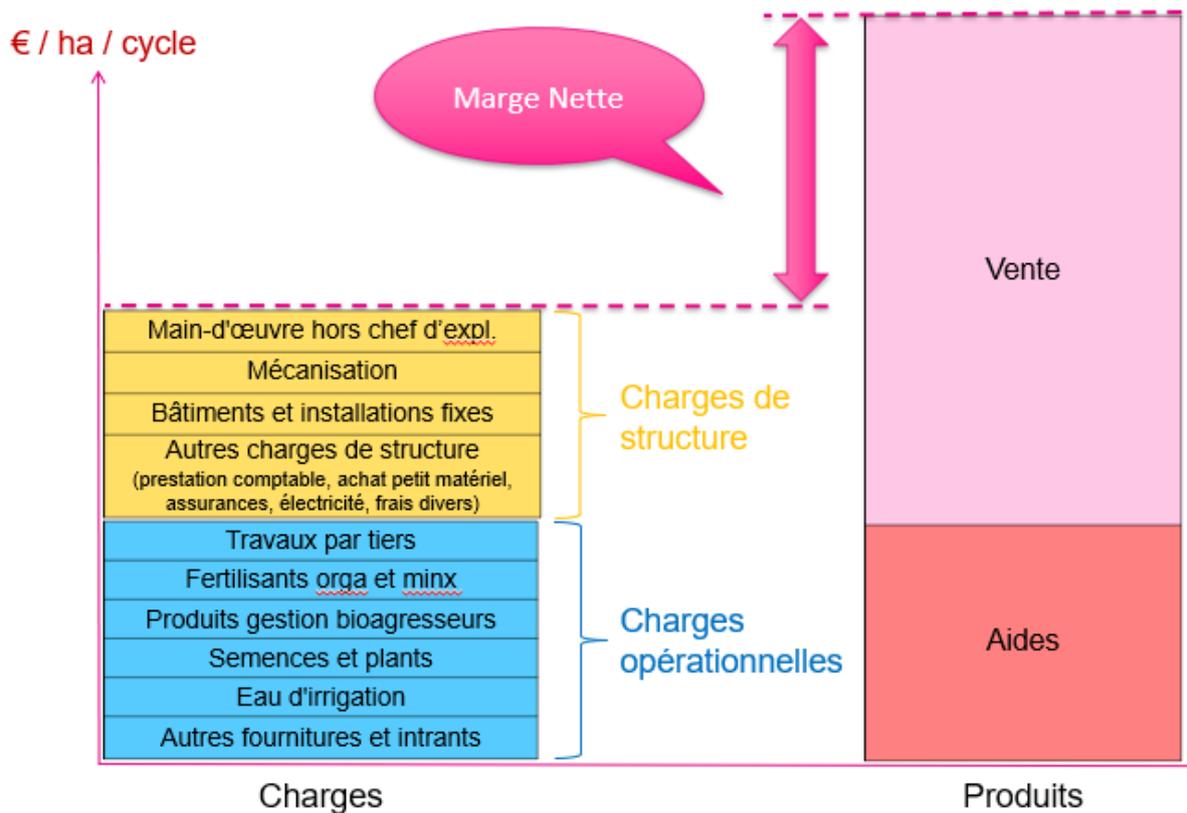


Figure 2 : Représentation schématique du mode de calcul de la marge nette.

3. L'indicateur économique global calculé par unité de produit : le coût de production

L'approche et la méthode de calcul des coûts de production du projet RRDV ont été construites sur la base des méthodologies développées et mises au point en France hexagonale depuis les années 2010 dans le cadre des réseaux d'élevage INOSYS² et des réseaux de références en filières animales dans les DOM, mis en œuvre par l'Institut de l'Élevage. Le coût de production d'une culture pivot est le résultat d'une approche technico-économique dite « comptable » de l'exploitation et de la culture. Il permet de mesurer ce que coûte sa production indépendamment du niveau d'autofinancement ou de propriété des moyens de production.

Contrairement aux marges qui sont calculées à l'unité de surface, le coût de production est un indicateur ramené à l'unité produite. Dans le cadre de ce projet, il est calculé en **additionnant les charges opérationnelles, les charges de structure et les charges supplétives affectées, ramenées à l'unité de production**. L'unité retenue est l'Euro pour 100 kg de produits récoltés et commercialisés. Ce choix permet de conserver une même unité quel que soit le type de production. Elle permet également de conserver un niveau de détail suffisant des postes de charges qui ne serait pas envisageable en ramenant ce coût au kg de produits.

Ce coût de production peut alors être comparé au montant du produit de la vente (et aides éventuelles), ramené lui aussi à l'€ aux 100 kg (cf. figure 3).

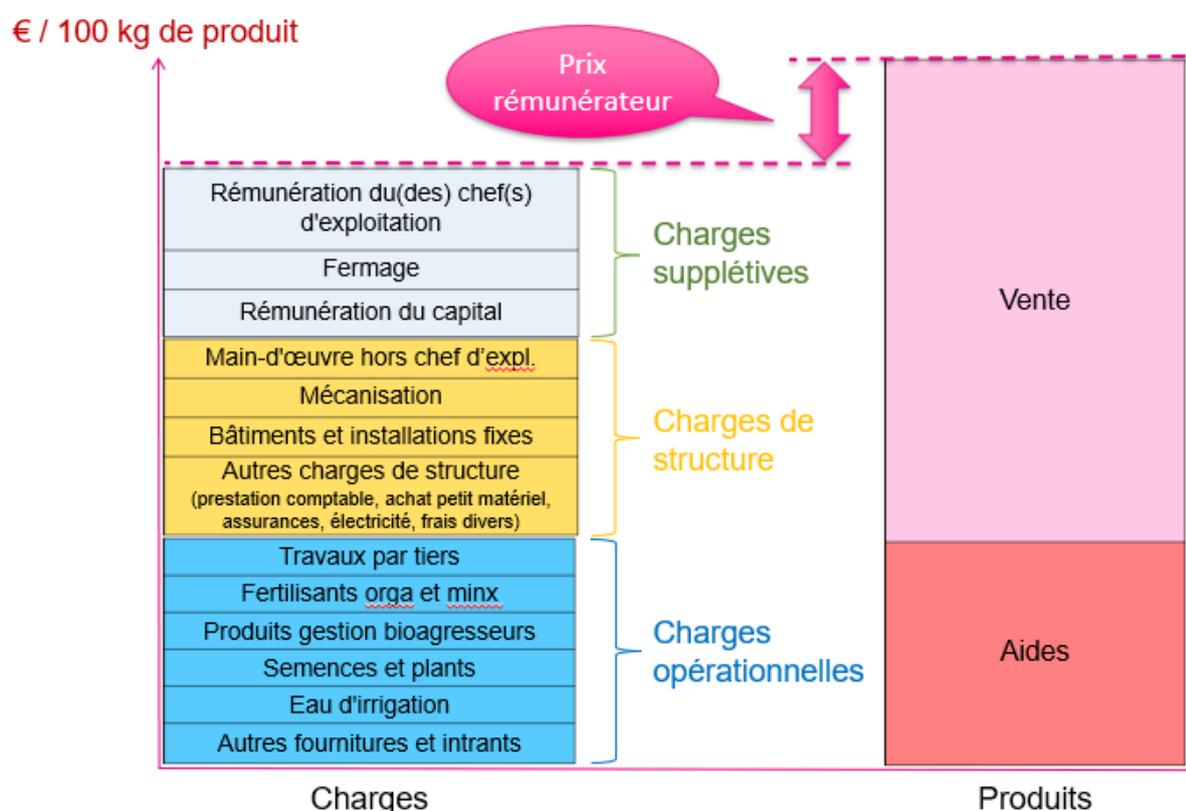


Figure 3 : Représentation schématique du mode de calcul du coût de production.

² [Méthode nationale de calcul des coûts de production en élevage herbivore : principes généraux et indicateurs \(INOSYS 2020\)](#)